onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

GUIDES

RENTRÉE
2020

ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BACCALAURÉAT

www.onisep.fr/lalibrairie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

onisep

Des publications pour **bien choisir son orientation !**

	Réf.	Prix	Qté	Total
ORIENTATION ET FORMATIONS				
Étudier à l'étranger	901 470	9 €		
Sciences Po	901 404	9 €		
Entreprendre	901 345	9 €		
Après le bac	901 475	9,90 €		
Université	901 471	9 €		
Les écoles de commerce	901 473	9 €		
Les écoles d'ingénieurs	901 474	9,70 €		
Classes prépa	901 472	9 €		
Bac STMG, quelles poursuites d'études ?	901 448	11 €		
Bac STI2D, quelles poursuites d'études ?	901 369	11 €		
ARTS / CULTURE / MÉDIAS / LETTRES / COMMUNICATION				
Les métiers du jeu vidéo	901 450	12 €		
Les métiers du cinéma	901 387	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 333	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 456	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 327	12 €		
Les métiers de l'information et de la communication	901 390	12 €		
Les métiers du livre	901 326	12 €		
Les métiers du design	901 459	12 €		
BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers de l'automobile	901 384	12 €		
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 328	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 454	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 453	12 €		
DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers du droit	901 284	12 €		
Les métiers de la sécurité	901 285	12 €		
Les métiers de la justice	901 234	12 €		
Les métiers de la défense	901 236	12 €		
ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Les métiers de l'immobilier	901 391	12 €		
Les métiers du commerce et de la vente	901 386	12 €		
Les métiers du marketing et de la publicité	901 393	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 282	12 €		
Les métiers de la comptabilité et de la gestion	901 324	12 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers auprès des animaux	901 458	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 330	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 325	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 455	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
SANTÉ / SOCIAL				
Les métiers du social	901 457	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 281	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 329	12 €		
Les métiers de la biologie	901 277	12 €		
Les métiers de la chimie	901 286	12 €		
TOURISME / RESTAURATION / LOISIRS / HÔTELLERIE				
Les métiers de la montagne	901 392	12 €		
Les métiers du goût et des saveurs	901 388	12 €		
Les métiers du sport	901 332	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 389	12 €		
Les métiers du tourisme	901 452	12 €		

Montant de la commande ..... €

Frais d'expédition* + ... €
France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585),
UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)

*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).

Total de la commande ..... €

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique.
*Merci de nous consulter : **service-clients@onisep.fr***

Commandez en ligne !
librairie.onisep.fr
Version papier ou numérique

DMK Fin de validité : 15/04/2020

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal

Localité : Pays :

Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.

E-mail :
À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

☐ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep

Date et signature obligatoires (valant pour acceptation des conditions générales de vente sur www.onisep.fr)

☐ Si vous ne souhaitez pas recevoir des offres pour nos produits ou services analogues à ceux que vous avez achetés, merci de cocher cette case.

onisep

Office national d'information
sur les enseignements et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse et du ministère
de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00

Directrice de la publication :
Frédérique Alexandre-Bailly
Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

Éditions cross-média
Cheffe de département :
Sandrine Marcillaud-Authier
Secrétaire de rédaction : Julien Retaillaud
Correction : Pauline Coullet

Ressources documentaires
Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Anne-Camille Bazzoli,
Marie Forestié, Valérie Forestiez, Dominique
Kanonidis, Mireille Reynier, Hervé Tabarly

Création et fabrication cross-média
Chef de service et directeur artistique :
Bruno Delobelle
Mise en pages : Évelyne Delzescaux
Fabrication : Laurence Parlouer
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée
Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service-clients@onisep.fr

Publicité
Ghislain Uguen : guguen@onisep.fr
Mistral Media
22, rue La Fayette 75009 Paris
Directeur général : Luc Lehéricy
(luc.lehericy@mistralmedia.fr)

Plan de classement Onisep :
Le kiosque : Orientations et formations
Dépôt légal : octobre 2019
Reproduction, même partielle,
interdite sans accord préalable de l'Onisep.

ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC

Vous êtes en terminale et votre projet d'avenir se précise. Ce guide vise à vous faciliter les dernières explorations avant de faire vos choix sur Parcoursup. Il est constitué de deux parties. Une présentation synthétique de chaque type de formation vous en rappelle les principes et les modalités.

Prenez-en connaissance et allez creuser les pistes qui vous attirent en suivant les suggestions qui vous sont faites.

Ensuite, le carnet d'adresses vous permet de regarder où sont offertes dans votre région les formations qui vous intéressent. N'oubliez pas que ces formations existent également dans d'autres régions et que vous pouvez les retrouver sur le site de Parcoursup.

L'avenir vous appartient, alors lancez-vous et entrez dans le sup !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

CHOISIR SA VOIE	page
Le schéma des études supérieures	2
Inscription : les étapes à suivre	4
LES FILIÈRES D'ÉTUDES	
Les licences	6
Les DUT (diplômes universitaires de technologie)	8
Les BTS (brevets de technicien supérieur)	9
Les écoles spécialisées	10
Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	12
INFOS PRATIQUES	
Après un bac professionnel	14
Que faire sans le bac ?	16
La vie étudiante	18
Être étudiant en situation de handicap	20

Découvrez et commandez en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois paliers en 3, 5 et 8 ans après le bac : licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus +. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits ECTS, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les DUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecture…

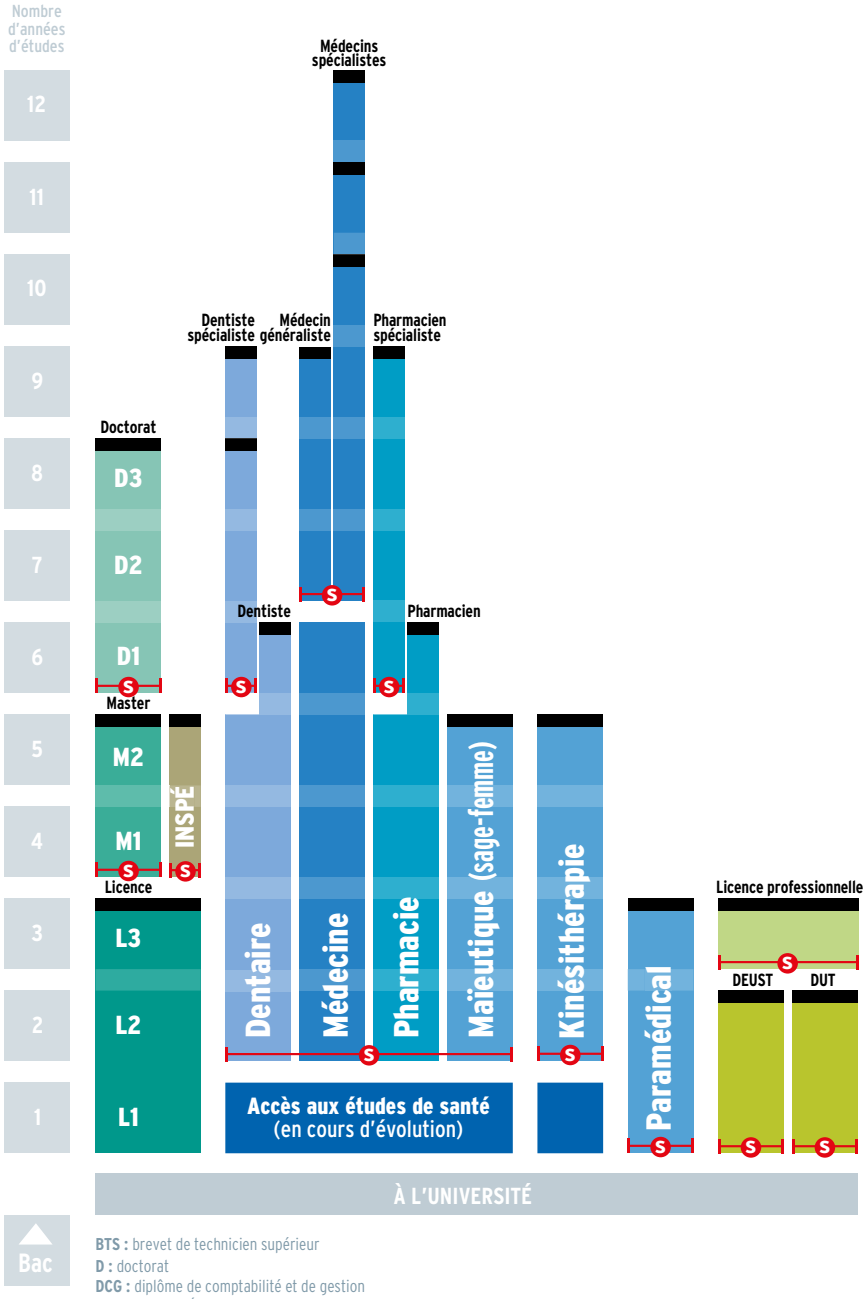

BTS : brevet de technicien supérieur
D : doctorat
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DE : diplôme d'État
DEC : diplôme d'expert-comptable
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DNA : diplôme national d'art
DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

Diplôme ou Diplôme d'État
Possibilité de diplôme dans certaines écoles
S Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

Il existe des passerelles entre ces différentes filières par exemple de la L1 vers un BTS ou un DUT ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) vers la licence.
Il existe des possibilités de poursuites d'études (après une licence professionnelle, par exemple).
* Prépas économiques et commerciales

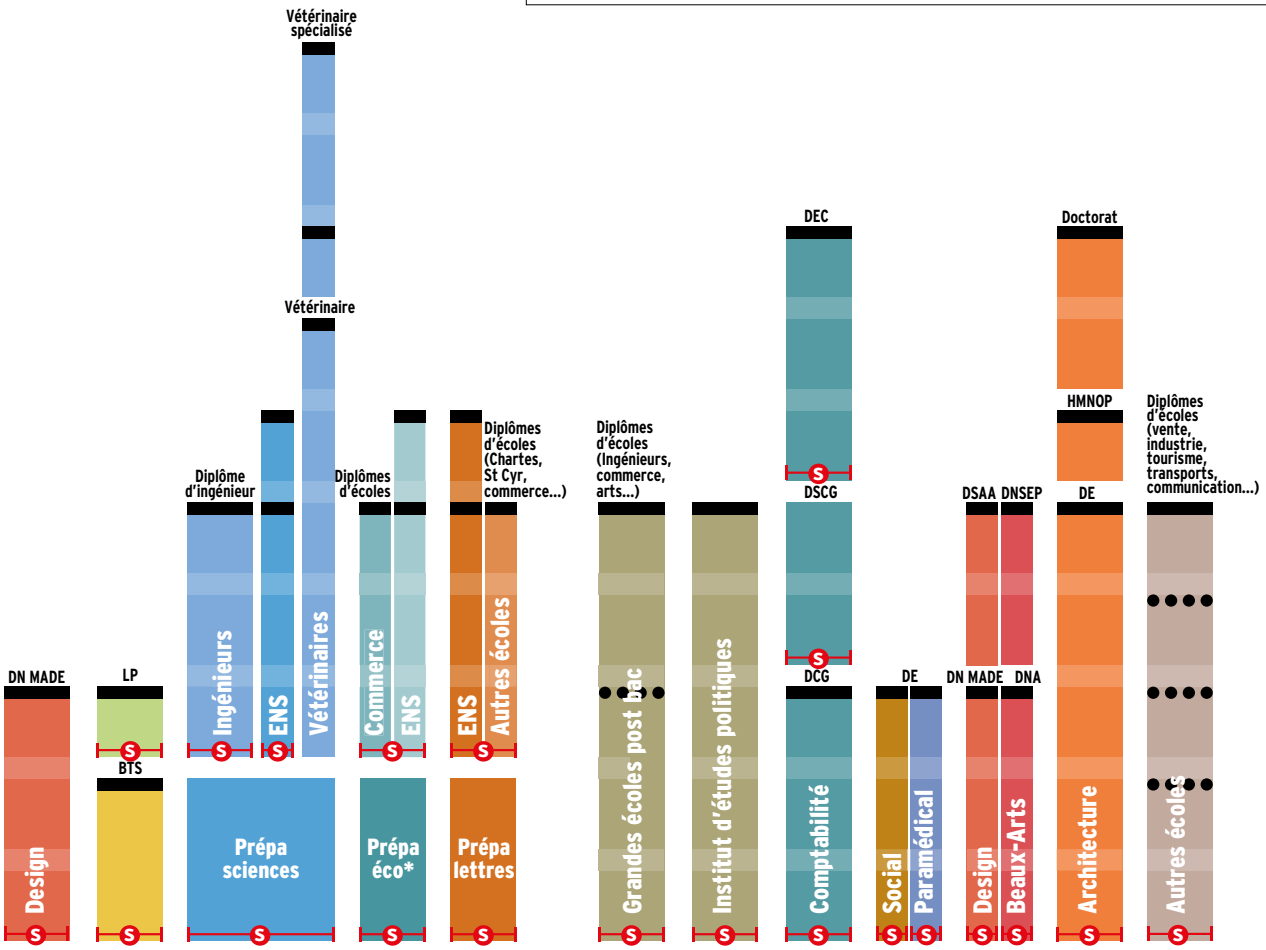

DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique
DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués
DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENS : école normale supérieure
HMONP : habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
IEP : institut d'études politiques
INSPE : institut national supérieur du professorat et de l'éducation
L : licence
LP : licence professionelle
M : master

INSCRIPTION

LES ÉTAPES À SUIVRE

Les candidatures à la 1re année de l'enseignement supérieur se font en ligne via la plateforme Parcoursup pour la plupart des formations. Depuis la formulation des vœux d'orientation jusqu'à l'inscription effective dans l'établissement, zoom sur les modalités à chaque étape.

CLASSE DE TERMINALE

octobre 2019 | novembre | décembre | janvier 2020 | février | mars | avril

- **je m'informe sur les formations,** les attendus, les modalités d'accès, les établissements d'accueil, les débouchés offerts, notamment grâce aux publications de l'Onisep et au site Terminales
- je participe à la **1re semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée
- je renseigne ma **fiche de dialogue**
- le **conseil de classe** du 1er trimestre prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations
- J'étudie soigneusement le déroulement de la **procédure de préinscription** en 1re année de l'enseignement supérieur sur **Parcoursup**

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

www.parcoursup.fr

- **je poursuis ma réflexion** avec les 2 professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale lors de la **2de semaine de l'orientation**
- **je me rends aux journées portes ouvertes** dans les établissements et aux **salons** de l'orientation
- **je crée mon dossier candidat sur Parcoursup** et formule mes vœux, jusqu'à **10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations)
- le **conseil de classe** du 2e trimestre prend connaissance de mes vœux ; chacun d'eux fera l'objet d'une **fiche Avenir** portant l'avis des enseignants
- **je finalise mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **je confirme chacun de mes vœux** (sans avoir à les classer)
- les responsables de formation examinent mes vœux

DES SERVICES D'AIDE

- Le numéro vert assistance Parcoursup (0 800 400 070), accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.
- Le service « Mon orientation en ligne » 01 77 77 12 25 en métropole, ou 05 96 53 12 25 pour les académies de Guadeloupe, de Martinique, et de Guyane

mai 2020 | juin | juillet | août | septembre 2020

- **je consulte les réponses** des formations sur Parcoursup : OUI (je suis accepté) ; OUI SI (sous réserve d'une mise à niveau par exemple) ; EN ATTENTE (qu'une place se libère) ; NON (je suis refusé). Elles arrivent au fur et à mesure, en continu, sauf pendant les épreuves écrites du bac
- dès qu'une proposition m'est faite, **je réponds dans les délais indiqués** par la plateforme : soit j'accepte définitivement cette proposition et je renonce aux autres formations demandées, soit je l'accepte provisoirement et j'indique quels vœux je maintiens en attente (case à cocher)
- si je n'ai aucune proposition après les écrits du bac, je peux formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la **procédure complémentaire**
- une fois le bac obtenu, **je confirme mon inscription** dans la formation choisie sur Parcoursup
- **je crée mon compte personnel** sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole et je règle ma CVEC (contribution vie étudiante et de campus) obligatoire pour s'inscrire
- **je procède à mon inscription administrative** auprès de l'établissement où j'ai été admis et je règle les droits d'inscription

INFO +

FORMATIONS HORS PARCOURSUP: ATTENTION AUX DATES

En 2020, plusieurs formations ne passeront pas par Parcoursup pour leurs admissions :

- certaines écoles d'art, d'audiovisuel ou d'architecture ;
- certaines écoles de musique et de danse ;
- certaines écoles de commerce post-bac ;
- certaines écoles paramédicales.

L'examen des candidatures à ces formations s'effectuant souvent en début d'année, les inscriptions ont lieu tôt.

PARCOURSUP ET HANDICAP

Un référent handicap est indiqué pour chaque formation présentée sur Parcoursup. Une fiche de liaison destinée à la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) est proposée dans la rubrique « Scolarité » du dossier Parcoursup. En cas d'affectation non compatible avec leurs besoins particuliers, les candidats en situation de handicap ont un droit au réexamen. Enfin, **le numéro vert 0 800 400 070** de la plateforme Parcoursup est accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

À SAVOIR

Dans le cas des études en apprentissage, l'avis positif délivré par Parcoursup n'est confirmé que si le jeune a obtenu un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

À L'UNIVERSITÉ

LES LICENCES

En 3 ans après le bac, la licence est le socle des formations universitaires. Organisée en « parcours », la licence offre une spécialisation progressive et ouvre sur la professionnalisation.

S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1re année de l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr. Se connecter sur les sites des universités, notamment pour les doubles licences.

À SAVOIR

Les licences professionnelles

Accessibles avec un bac + 2 (BTS, DUT, L2…), elles se préparent à l'université, en lycée ou en école, en 1 an, dont 12 à 16 semaines de stage. La moitié des formations sont proposées en apprentissage *(lire l'encadré p. 8)*. Offrant une spécialisation ou une double compétence, elles favorisent l'accès à un emploi.

OÙ ET COMMENT ?

L'université couvre de nombreux domaines et délivre des diplômes nationaux à trois niveaux : licence, master et doctorat.

➔**La licence** se prépare en **3 ans**. La 1re année, dite **L1**, associe plusieurs disciplines ; la 2e année, **L2**, amorce une spécialisation ; la 3e année, **L3**, finalise le parcours. *À noter :* un **contrat de réussite** permet à chaque étudiant de réaliser son cursus en **4 ans** au lieu de 3. Conclu lors de l'inscription pédagogique, ce contrat prend en compte le profil, le projet d'études, le projet professionnel et les contraintes particulières de l'étudiant (emploi, charge de famille, situation de handicap, maladie, grossesse, etc.). Il précise les caractéristiques du parcours, les objectifs, les modalités pédagogiques et le rythme spécifique de formation retenus.

➔La formation de licence combine **enseignements en présentiel** : cours magistraux en amphi, travaux dirigés ou pratiques en groupes réduits ; et **enseignements à distance** avec recours aux outils numériques. S'y ajoutent des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs.

ACCÈS

Avec le bac (ou un diplôme équivalent). Tous les profils sont admis, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec celle suivie au lycée. Cela suppose de **se renseigner** au préalable sur les exigences de la licence envisagée, les modalités d'accès, les taux de réussite.

➔À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles. Certaines **licences à capacité limitée** organisent lors des inscriptions des **tests de niveau** (notamment en musique) ou des **entretiens**.

➔Lors des 2 **semaines de l'orientation**, l'élève de terminale qui envisage d'inclure la licence dans ses vœux pour la rentrée suivante peut bénéficier d'informations sur les attendus et les débouchés de la filière, auprès des professeurs principaux, des personnels universitaires ou du psy-EN.

AU PROGRAMME

Les licences se répartissent en **quatre domaines** de formation (arts, lettres, langues / droit, économie, gestion / sciences humaines et sociales / sciences, technologie, santé) qui se déclinent en **50 mentions** (par exemple géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques…). Chacune propose des **parcours** définis par chaque université.

➔La **spécialisation est progressive**, avec une organisation sous forme de portails pluridisciplinaires ou de majeures-mineures en début de licence. Cette organisation permet une orientation pas à pas après un ou plusieurs semestres, et facilite les **passerelles** entre filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un DUT ou un BTS dès la fin du 1er semestre, en fin de L1, voire de L2. Les étudiants ayant validé la L2 peuvent poursuivre en licence professionnelle ou rejoindre une école.

➔Organisée en **semestres** se composant chacun d'**UE** (unités d'enseignement) obligatoires, optionnelles ou libres, valant un nombre de **crédits** ECTS donné, la licence vise à acquérir :

- des **compétences pluridisciplinaires** développant la culture générale ;
- des **compétences transversales** (analyse et synthèse, expression écrite et orale, tra-

INFO +

L'université, c'est aussi…

› **Les études de santé** se déroulent à l'université, notamment les filières médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme, ainsi que certaines formations d'audioprothésiste, d'orthoptiste et d'orthophoniste. Les cursus débouchent sur des **DE**, obligatoires pour exercer.
› Sont aussi délivrés à l'université : les **DEUST** et les **DUT** › *lire p. 8.*
› Certaines universités proposent des **CUPGE** (cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles). Des dispositifs permettent par ailleurs aux étudiants inscrits en licence de se préparer aux admissions parallèles dans les écoles d'ingénieurs ou de management.
› Le **cursus master en ingénierie** (CMI) est une formation renforcée et sélective proposée par une trentaine d'universités réunies au sein du réseau Figure. Il se déroule en 5 ans et prépare au métier d'ingénieur.

vail individuel et collectif, conduite de projets, repérage et exploitation de ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données) ;
- des **compétences en langues étrangères** (savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue vivante) ;
- des **compétences technologiques et professionnelles** fondées sur la connaissance des métiers et des débouchés de la formation suivie, voire sur une expérience professionnelle.

→Les étudiants peuvent effectuer un **stage** en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'associations. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Ils peuvent aussi effectuer un **séjour à l'étranger**. Se renseigner sur les accords d'échanges dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

RYTHME DE TRAVAIL

Être autonome, savoir organiser son temps, avoir un certain goût pour la théorie et les recherches personnelles sont des qualités indispensables pour réussir à l'université.

→La formation prévoit au minimum **1500 heures d'enseignement**, à raison de 20 à 30 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 20 heures par semaine de **travail personnel** (recherches, lectures, projets et travaux d'études).

→À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation : **encadrement** pédagogique renforcé en 1re année ; **tutorat** ; **modules de soutien** pilotés par des enseignants référents.

→Il est possible de **changer de voie,** soit en fin de semestre, soit en fin d'année. Se renseigner auprès du **SCUIO** (service commun universitaire d'information et d'orientation).

VALIDATION DU DIPLÔME

L'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'étudiant peut se faire par **contrôle continu intégral**, en présentiel ou en ligne.

→La licence permet à l'étudiant d'acquérir **180 crédits** européens (ECTS).

→Une **certification du niveau en langue**, reconnue au niveau européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de la licence.

→Un **supplément au diplôme** précise le parcours suivi en licence, ainsi que les compétences acquises, y compris dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles. Il donne une meilleure lisibilité au diplôme hors de nos frontières.

POURSUITE D'ÉTUDES

Diplôme de niveau bac + 3, la licence est le socle des études longues.

→Ceux qui décident de continuer à l'université s'inscrivent en **master** pour 2 ans. La 1re année, M1, est accessible sur concours ou sur dossier selon les capacités d'accueil.

Le portail trouvermonmaster.gouv.fr fournit toute l'offre des masters, avec une présentation des modalités de sélection pour chacun d'entre eux.

→Les autres peuvent rejoindre une **école** de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP… accessibles sur titres et épreuves.

→Ceux qui ne souhaitent pas poursuivre au-delà sont, quant à eux, informés sur leurs perspectives d'insertion ou de formation.

ACCÈS À L'EMPLOI

Le **BAIP** (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) accompagne les étudiants dans leur recherche de stage et de premier emploi. Il leur propose des ateliers méthodologiques (rédaction de CV, lettre de motivation et préparation à des entretiens…), diffuse les offres des entreprises et organise des rencontres avec les professionnels.

→Grâce à l'acquisition de compétences pré-professionnelles, les diplômés de **licence** sont préparés pour une entrée immédiate dans la vie active. De niveau bac + 3, la licence permet aussi de présenter certains concours d'entrée dans l'administration (par exemple attaché territorial).

→Les études en **master** ouvrent l'accès à d'autres concours de la fonction publique : enseignement, magistrature, etc. Le master permet de s'inscrire en doctorat (bac + 8).

→Les enquêtes relatives à l'**insertion professionnelle** des diplômés de l'université permettent de se rendre compte des débouchés des formations. Elles sont disponibles sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

LEXIQUE

BTS : brevet de technicien supérieur
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
DE : diplôme d'État
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DUT : diplôme universitaire de technologie
ECTS : *European Credits Transfer System*
L1 : 1re année de licence
L2 : 2e année de licence
L3 : 3e année de licence
M1 : 1re année de master
M2 : 2de année de master
UE : unité d'enseignement

EN SAVOIR +

→ *Dossier Université*
→ **Sur onisep.fr**
› www.onisep.fr/licence

À L'UNIVERSITÉ

LES DUT*

(diplômes universitaires de technologie)

Le DUT assure la polyvalence dans un domaine professionnel. Il favorise la poursuite d'études tout en permettant l'accès à l'emploi.

* Le DUT est en cours de réforme.

S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1re année de l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr.

À SAVOIR

Le DEUST

À bac + 2, le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques propose des formations adaptées au marché du travail local (par exemple le DEUST animation sportive à Paris 13 ou environnement et déchets à Lille). Accès : sur dossier, voire entretien ou tests.

EN SAVOIR +

→ Sur onisep.fr
› www.onisep.fr/DUT

OÙ ET COMMENT ?

Le DUT se prépare en 4 semestres, au sein d'un IUT (institut universitaire de technologie) intégré à une **université**. La formation alterne **CM** (cours magistraux) en amphi, **TD** (travaux dirigés) et **TP** (travaux pratiques) en petits groupes, projets tutorés et stages. Un tiers des IUT proposent la formation en apprentissage *(lire l'encadré ci-dessous)*. Le programme de cours étant inchangé pour les apprentis, la formule suppose un investissement important de leur part.

ACCÈS

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit dans le champ de la spécialité visée.
→ La sélection se fait **sur dossier** (bulletins trimestriels de 1re et terminale), voire sur tests et/ou entretien. Un pourcentage de places est réservé aux bacheliers technologiques.
→ 15 % des IUT proposent la formation en 1 an appelée **« année spéciale »** pour les candidats ayant déjà suivi 2 années d'enseignement supérieur.

AU PROGRAMME

La formation comporte une majeure couvrant le cœur de compétences requises pour le domaine visé et des modules complémentaires choisis par l'étudiant selon son PPP (projet personnel et professionnel) : études courtes, études longues ou insertion. Au moins **10 semaines de stage** sont prévues.
→ Avec **24 spécialités** (42 options comprises), tous les secteurs ne sont pas couverts.

RYTHME DE TRAVAIL

Entre 35 et 40 heures par semaine de cours magistraux, de TD (et, selon les spécialités, de TP) et de projets tutorés, auxquelles s'ajoute beaucoup de travail personnel. Un rythme soutenu qui exige constance, rigueur, assiduité et organisation.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le **diplôme national** est délivré sur la base d'un **contrôle continu** des connaissances, avec une validation de chaque semestre.
→ Inscrit dans le LMD, le DUT atteste l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

POURSUITE D'ÉTUDES

La formation polyvalente du DUT favorise la poursuite d'études (91 % des diplômés). Les possibilités varient selon la spécialité.
→ À l'université, les **licences professionnelles** sont la voie la plus adaptée pour approfondir la formation ou acquérir une double compétence tout en accédant au niveau bac + 3.
Les autres **licences** visent la poursuite d'études en **master** (bac + 5). Elles sont accessibles sur dossier *(lire les licences pp. 6-7)*.
→ Autres pistes : rejoindre une **école** d'ingénieurs pour 3 ans, une école de commerce pour 1 à 3 ans ; ou encore s'inscrire en **prépa ATS** pour 1 an *(lire les CPGE pp. 12-13)* ou dans une **formation complémentaire**.

ACCÈS À L'EMPLOI

Seul 1 diplômé de DUT sur 10 décide d'entrer sur le marché du travail juste après son diplôme. L'insertion professionnelle est plutôt bonne, mais cela varie en fonction du domaine visé.

INFO +

Apprentissage : de nombreux avantages

› Le principe de l'apprentissage : alterner périodes de cours (à l'université, au lycée, en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une **première expérience professionnelle**. Financièrement, l'apprenti est rémunéré pendant sa scolarité et les frais de formation sont pris en charge par l'employeur. En contrepartie, le rythme de travail est intense et les vacances réduites. Pour réussir, il faut être **motivé et prêt à s'investir**. L'apprentissage est proposé à différents niveaux, mais plus de 40 % des apprentis du supérieur préparent un BTS et 4 % un DUT.
Pour en savoir plus : www.lapprenti.com ; www.alternance.emploi.gouv.fr.

Quelles différences ?

DUT	BTS
› à l'université	› en lycée ou en école
› 42 spécialités et options	› 122 spécialités et options
› études polyvalentes	› études plus spécialisées
› contrôle continu	› examen final ou CCF
› 91 % des diplômés poursuivent leurs études	› 53 % des diplômés poursuivent leurs études

DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES

LES BTS

(brevets de technicien supérieur)

Le BTS vise une cible professionnelle précise et répond aux besoins des entreprises.

OÙ ET COMMENT ?

En lycée ou en école, le BTS se prépare en 2 ans, dans une STS (section de techniciens supérieurs).

→L'**encadrement pédagogique** est comparable à celui de terminale (environ 30 élèves par classe).

→Certains établissements proposent la formation en **apprentissage**, qui alterne périodes de cours et périodes de travail en entreprise.

ACCÈS

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit cohérent avec la spécialité de BTS envisagée.

→**La sélection** se fait par bulletins scolaires et parfois entretien de motivation. Un pourcentage de places est réservé dans chaque académie aux bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe.

AU PROGRAMME

Le BTS permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu : transport, électronique… Il est proposé dans 122 spécialités (options comprises).

→Avec un objectif d'insertion, la formation privilégie la **pratique**, les **stages** et l'intervention de professionnels du secteur.

→Les **matières générales** (français, mathématiques, langues, etc.) constituent la moitié de la formation en 1re année et le tiers en 2de année.

RYTHME DE TRAVAIL

Entre 30 et 33 heures par semaine de cours, TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre… Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le **diplôme national** s'acquiert sur **examen final** et **CCF** (contrôle en cours de formation) selon le statut de l'établissement. Les résultats de 1re année sont déterminants pour le passage en 2de année. Intégré au LMD, le BTS valide l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

POURSUITE D'ÉTUDES

La moitié des titulaires de BTS poursuivent leurs études. Leur formation spécialisée les prépare moins que le DUT à réussir dans des cursus longs (bac + 5).

→Ils préparent principalement une **licence professionnelle** *(lire les licences pp. 6-7)* ou une **formation complémentaire** en 1 an, pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence.

→Les **écoles d'ingénieurs, d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent des titulaires de BTS sur concours spécifiques. Afin d'augmenter ses chances, il est conseillé de suivre une prépa ATS en 1 an *(lire les CPGE pp. 12-13)*.

→La plupart des **écoles de commerce** recrutent les titulaires de BTS (majoritairement du domaine économie et gestion) pour 1 à 3 ans. Accès sur concours. Quelques lycées proposent une prépa ATS.

ACCÈS À L'EMPLOI

Les BTS sont appréciés des entreprises. Les conditions d'insertion professionnelle varient selon les spécialités et les modalités de formation (cursus en apprentissage ou non).

S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1re année de l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr.

À SAVOIR

Mise à niveau

Le passage par une année de mise à niveau est exigé uniquement à l'entrée du BTS management en hôtellerie-restauration pour les non-titulaires d'un bac de la spécialité.

Des classes de mise à niveau, en métiers de l'audiovisuel (MANCAV) par exemple, ou des dispositifs passerelles permettent aux bacheliers professionnels de consolider leurs connaissances avant de s'engager en BTS.

BTS en 3 ans

Les BTS prothésiste-orthésiste et podo-orthésiste se préparent en 3 ans (au lieu de 2 ans).

EN SAVOIR +

→ Sur onisep.fr
› www.onisep.fr/BTS_BTSA

INFO +

Un nouveau dispositif : la classe passerelle

› Elle concerne en priorité les **bacheliers professionnels** qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup. Il s'agit d'une année de préparation à l'entrée en STS (section de techniciens supérieurs) qui vise à consolider les acquis, à développer certaines compétences pour permettre aux élèves de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur. À titre exceptionnel, des bacheliers technologiques peuvent également en bénéficier. Proposée dans l'ensemble des académies, dans le cadre de l'accompagnement des rectorats aux publics sans proposition d'admission au moment du bac, l'entrée en classes passerelles est une opportunité pour réussir ses études. Elle confère le statut d'étudiant et ouvre le droit au bénéfice des bourses sur critères sociaux. La réussite de la scolarité en classes passerelles est attestée par les enseignants. Elle permet de bénéficier d'une priorité d'accès en BTS, garantie par la plateforme Parcoursup. N'hésitez pas à vous renseigner.

LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

De nombreux établissements proposent aux bacheliers des formations professionnelles reconnues sur le marché du travail.

S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1re année de l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr.

Se reporter aux sites des écoles, pour celles qui ne recrutent pas via Parcoursup.

À SAVOIR

Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.

LEXIQUE

DE : diplôme d'État
DMA : diplôme des métiers d'art
DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design
DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique
DNSP : diplôme national supérieur professionnel
DSAA : diplôme supérieur des arts appliqués
STAPS : sciences et technologies des activités physiques et sportives
ENSA : école nationale supérieure d'architecture
IEP : institut d'études politiques

LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

20 écoles publiques (Ensa) préparent au DE d'architecte.
Forment également des architectes : une école privée (ESA Paris) et une école d'ingénieurs (Insa Strasbourg).
Durée : 5 ans. L'accès se fait sur dossier et épreuves avec le bac (bac + 1 pour l'Insa).

LES ÉCOLES D'ART

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers du graphisme ou du design pour la mode, la publicité, l'édition, la communication, l'aménagement d'espace… Durée : 2 à 5 ans. Accès sélectif avec le bac. Certains candidats passent par une année préparatoire.

→ Plusieurs établissements privés ou publics (dont Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Boulle à Paris ; Esaat Roubaix ; Alain Colas à Nevers ; La Martinière-Diderot à Lyon) délivrent des diplômes nationaux en design et métiers d'art : DMA (en 2 ans) ou DN MADE (en 3 ans), qui conduisent ensuite au DSAA.

→ Une quarantaine d'écoles publiques délivrent, en 5 ans après le bac, des diplômes nationaux (DNSEP pour les écoles des beaux-arts) ou bien spécifiques (Ensci, Ensad et Ensba Paris).

→ Très nombreuses, les écoles d'art privées sont souvent coûteuses. Bien se renseigner sur les cursus offerts avant de s'inscrire.

LES ÉCOLES DE CINÉMA, DE MUSIQUE, DE SPECTACLE

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers artistiques et/ou techniques. La sélection est présente partout.

→ Les écoles d'audiovisuel privées sont nombreuses. Elles proposent diverses spécialisations. Durée : 3 ans. Accès sur concours avec le bac.

Les écoles publiques (Louis-Lumière et La Fémis à Paris, l'École de photo d'Arles, l'Esav à Toulouse) recrutent à bac + 2, sur concours, pour 3 à 4 ans d'études.

→ Une vingtaine d'écoles d'art, majoritairement privées, proposent des cursus en cinéma d'animation. Durée : 3 à 5 ans après le bac.

→ Les écoles supérieures d'art dramatique (dont le Conservatoire de Paris, l'Ensatt Lyon et l'Esad Strasbourg) sélectionnent les candidats sur audition. D'autres écoles publiques proposent, comme elles, des formations menant au DNSP de comédien. Durée : 3 ans.

Les cours privés pour comédiens sont ouverts à tous mais de qualité variable.

→ Pour la musique et la danse, conservatoires à rayonnement national ou régional, écoles publiques et privées se partagent les formations. Certains délivrent le DNSP de musicien, de danseur ou d'artiste de cirque.

LES ÉCOLES D'INFOCOM

→ Les écoles formant les chargés de communication, attachés de presse ou chargés de relations publiques (Efap, Iscom, etc.) sont souvent privées et coûteuses. Durée : de 2 à 4 ans. Accès sélectif avec le bac ou plutôt à bac + 1.

→ Plusieurs écoles privées permettent de se former au journalisme (ESJ Paris, IEJ, EDJ Nice, ISCPA, etc.), sans être reconnues par la profession. Durée : de 1 à 4 ans. Le niveau d'entrée va de bac à bac + 3.

INFO +

Écoles privées : comment choisir ?

Les écoles privées sont nombreuses et pas toujours reconnues par l'État. Avant de choisir, **informez-vous** : depuis quand l'école existe-t-elle ? Comment sélectionne-t-elle ses élèves ? Quels sont les résultats aux examens ? Que recouvrent les frais de scolarité ? L'insertion à la sortie de l'école est-elle bonne ? Quelle est la valeur du titre délivré ? Certaines bénéficient de **partenariats avec les entreprises**, comme les écoles rattachées aux chambres de commerce et d'industrie ou reconnues par les syndicats professionnels.
Tout savoir sur la reconnaissance des diplômes : www.onisep.fr/reconnaissance_diplomes.

Parmi les formations reconnues, deux recrutent avec le bac : les IUT de Cannes et Lannion, qui délivrent un DUT infocom option journalisme. Durée : 2 ans. Accès sur concours. Les autres recrutent à bac + 3 (mais les admis ont souvent un bac + 5) et mènent en 2 ans, pour les écoles, à des diplômes propres et, pour les universités, à des masters.

LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Une centaine d'écoles recrutent au niveau du bac : les Insa, les ENI, les écoles de la Fésic, les écoles Polytech, les universités de technologie… Celles possédant une prépa intégrée permettent à leurs élèves d'accéder sans concours au cycle ingénieur que chacune d'elles propose. D'autres offrent des cycles préparatoires communs ouvrant à un nombre restreint d'écoles. Durée : 5 ans (2 ans en cycle préparatoire ; 3 ans en cycle ingénieur). L'accès se fait sur concours avec le bac S, voire STI2D, STL ou STAV.
À noter : une centaine d'écoles recrutent avec un bac + 2 (prépa, DUT, BTS, L2) pour mener en 3 ans au diplôme d'ingénieur. Accès sur concours.

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION

Généralistes, elles couvrent l'ensemble des fonctions de l'entreprise : comptabilité, marketing, ressources humaines, etc. Les spécialisations plus ou moins marquées interviennent en fin de parcours. Diverses formations sont accessibles avec le bac.
→ Une quarantaine d'écoles délivrent un bachelor ayant obtenu le visa du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Durée : 3 ou 4 ans. Accès sélectif avec le bac.
→ Une quinzaine d'écoles reconnues permettent d'atteindre un niveau bac + 5. Durée : 5 ans. Accès sélectif avec le bac.
À noter : une vingtaine d'écoles recrutent sur concours à bac + 2 (prépa, DUT, BTS, L2) pour mener en 3 ans au grade de master.
→ Les écoles de vente du réseau Négoventis (lié aux CCI) forment des commerciaux de terrain. Durée : 1 à 2 ans. L'accès se fait sur entretien, à bac, bac + 1 ou + 2.
→ Les diplômes de la filière expertise comptable sont proposés en lycée ou en IUT, et dans quelques écoles privées. Le premier est le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion). Durée : 3 ans. L'accès se fait sur dossier avec le bac (S, ES ou STMG).

LES ÉCOLES DE L'INDUSTRIE

Quelques écoles préparent aux fonctions s'exerçant dans l'industrie : qualiticien, chargé de maintenance, de gestion de production, des achats… Elles sont présentes en chimie, dans l'environnement, la sécurité, l'emballage, la mécanique, le textile, l'informatique, etc. Durée : de 2 à 4 ans. L'accès se fait sur dossier, tests, entretien, avec un bac S, STL ou STI2D selon l'école.

LES ÉCOLES DU PARAMÉDICAL

Elles préparent à une quinzaine de métiers et délivrent un DE. Durée : 1 à 5 ans. Accès sélectif (notamment pour infirmier ou manipulateur radio) avec le bac. Dans ce dernier cas, une année de préparation est parfois nécessaire. Les admis sont pour la plupart des bacheliers de série S ou STL. Les bacheliers L, ES et ST2S ont davantage leurs chances en Ifsi (instituts de formation en soins infirmiers).
À noter : pour les formations d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant, le bac n'est pas requis. L'accès aux études de santé est en cours d'évolutions.

LES ÉCOLES DU SOCIAL

Elles préparent aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants ou spécialisé… et délivrent un DE. Durée : 3 ans. Accès sélectif avec le bac.
La formation de moniteur-éducateur, qui n'exige pas le bac, recrute sur concours. Durée : 1 an.
À noter : le DE conseiller en économie sociale et familiale se prépare en 1 an après le BTS de même spécialité.

LES IEP

10 instituts d'études politiques (Sciences Po) forment à des domaines variés : communication, relations internationales, économie-gestion… Ils délivrent des diplômes propres pouvant, pour certains, conférer le grade de master. Durée : 5 ans. Accès sélectif avec le bac.

EN SAVOIR +

→ *Dossier spécial Écoles de commerce*

→ *Dossier spécial Écoles d'ingénieurs*

→ *Dossier spécial Sciences Po*

→ *Dossier spécial Études d'art*

INFO +

D'autres écoles

Certaines écoles recrutent après 3 à 5 ans d'études supérieures. C'est le cas des formations professionnelles pour devenir **avocat**, **commissaire de police**, **enseignant ou magistrat**.

DANS LES LYCÉES PRINCIPALEMENT

LES CPGE

(classes préparatoires aux grandes écoles)

Exigeantes, les « classes prépa » constituent la principale voie d'accès aux grandes écoles.

S'INSCRIRE

Se reporter à la plateforme nationale de préinscription en 1re année de l'enseignement supérieur www.parcoursup.fr.

À SAVOIR

Les écoles d'ingénieurs ou vétérinaires instituent des **quotas de places par filières** équilibrant les chances au concours entre bacheliers scientifiques et technologiques.

LEXIQUE

ATS : adaptation technicien supérieur

BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre

ENS : école normale supérieure

IEP : institut d'études politiques

LSS : lettres et sciences sociales

MP : mathématiques-physique

MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur

PC : physique-chimie

PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur

PSI : physique et sciences de l'ingénieur

PT : physique et technologie

PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur

TB : technologie, biologie

TPC : technologie et physique-chimie

TSI : technologie et sciences industrielles

OÙ ET COMMENT ?

Les prépas s'organisent sur **2 ans** (4 semestres) principalement au sein des **lycées.**

→On distingue **trois filières** : économique ; littéraire ; scientifique. Elles mènent à différentes écoles recrutant sur concours *(lire l'encadré p. 13)* spécifiquement conçus pour les candidats de prépas.

→La formation alterne **cours théoriques**, **travaux dirigés** (et pratiques en prépas scientifiques), **devoirs sur table** et **interrogations orales** (appelées « colles »). Le 1er semestre est aménagé pour constituer une transition plus progressive entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

ACCÈS

Admission sur dossier scolaire (et travaux personnels en prépas artistiques). Sont examinées les notes de 1re, celles du 1er trimestre ou des 2 premiers trimestres de terminale, les appréciations des professeurs et la motivation du candidat.

→Les prépas ne sont pas réservées aux « têtes de classe ». L'important est d'avoir un **profil équilibré** entre toutes les disciplines et d'être **régulier** dans ses efforts.

→Les CPGE ne concernent pas seulement les **bacheliers généraux (ES, L, S)**, même s'ils y sont majoritaires. L'option ECT des prépas économiques et commerciales est ainsi destinée aux **bacheliers technologiques STMG** ; les prépas scientifiques TSI, TB et TPC sont destinées, selon le cas, aux bacheliers des séries **STI2D**, **STAV** ou **STL**. Quelques classes spécifiques accueillent des bacheliers professionnels pour 3 ans.

→Il existe des **prépas en 1 an après un bac+2.** Destinées aux titulaires de BTS et de DUT, les prépas ATS (ingénierie industrielle, biologie, métiers de l'horticulture et du paysage, génie civil, métiers de la chimie) mènent aux écoles d'ingénieurs principalement, mais aussi aux écoles d'agronomie et aux écoles vétérinaires ; les ATS économie-gestion, accessibles avec une L2 validée, un BTS ou un DUT, mènent aux écoles de management.

AU PROGRAMME

Les cours sont adaptés aux exigences des concours préparés.

En prépas littéraires, en prépas artistiques

→Les **prépas Chartes** associent français, latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), langues vivantes… et, en option, grec.

→Les **prépas ENS arts & design** combinent création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, langues vivantes.

→Les **prépas ENS lettres** proposent des cours de philosophie, français, histoire, géographie, langues vivantes, langues et cultures de l'Antiquité… et, en option, grec, latin, géographie ou arts, notamment. La 1re année est commune aux prépas Ulm et Lyon, qui ne se différencient qu'en 2de année.

→Les **prépas ENS LSS** comportent français, philosophie, histoire, langues vivantes, mathématiques, sciences sociales… et, en option, grec, latin, sciences sociales ou géographie, notamment.

→Les **prépas Saint-Cyr lettres** ont un programme similaire aux prépas ENS lettres. S'y ajoutent des mathématiques et un enseignement sportif renforcé.

En prépas scientifiques

→Les prépas scientifiques **destinées aux bacheliers de série S** sont les plus représentées en nombre d'établissements et en effectif d'étudiants inscrits. Elles les accueillent en 1re année dans quatre voies : BCPST, MPSI, PCSI, PTSI, qui débouchent en 2de année sur BCPST, MP, PC, PSI, PT.

- En **BCPST**, la formation aborde les sciences du vivant et les géosciences, la physique-chimie et les mathématiques.
- En **MPSI**, les mathématiques et la physique sont les disciplines majeures, sans oublier la chimie et les sciences industrielles de l'ingénieur ou l'informatique.
- En **PCSI**, les mathématiques, la physique et la chimie sont au cœur de la formation, avec davantage de place accordée à l'expérimentation qu'en MPSI.
- En **PTSI** sont prévus l'analyse des sys-

tèmes automatisés, des cours de mathématiques, de sciences physiques et des TP en technologie industrielle.
→D'autres prépas scientifiques sont **réservées aux bacheliers technologiques**, provenant de diverses séries.
- Les **TB**, qui accueillent les STL et les STAV, abordent les mathématiques, la physique-chimie, les sciences du vivant, les géosciences, ainsi que les biotechnologies.
- Les **TPC**, qui accueillent les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire et les STI2D, privilégient les mathématiques, la physique-chimie et l'informatique.
- Les **TSI**, qui accueillent les STI2D et les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire, associent mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles et informatique.

En prépas économiques

→Les **prépas économiques et commerciales** accordent une large place aux sciences humaines et aux langues vivantes, en proposant un **programme spécifique au profil** des élèves accueillis.
- L'**option économique (ECE)**, dans le prolongement du bac ES, associe la culture générale (philosophie et français), l'étude économique, sociologique et historique du monde contemporain, sans oublier les mathématiques (analyse, probabilités).
- L'**option scientifique (ECS)**, destinée aux bacheliers S, privilégie les mathématiques, la culture générale (philosophie et français), l'histoire, la géographie et la géopolitique du monde contemporain.
- L'**option technologique (ECT)**, réservée aux bacheliers STMG, approfondit l'économie, le droit et la gestion, sans négliger la culture générale.

→Les **prépas ENS économie-gestion** proposent deux voies : l'une, dite D1, met l'accent sur le droit ; l'autre, dite D2, sur l'économie. Y sont admis les bacheliers de série ES ou S, voire L ou STMG.

RYTHME DE TRAVAIL

Concours oblige, le rythme est très soutenu. **Bien s'organiser** est essentiel afin de pouvoir fournir un **effort régulier** pendant 2 années.

VALIDATION DES ÉTUDES

Le **passage** de la 1re à la 2de année est conditionné aux résultats et à l'avis des professeurs. Le **redoublement** de la 1re année n'est pas possible.
→Le **contrôle continu** permet à chacun de faire régulièrement le point sur ses acquis et ses progrès. Le **niveau** étant **élevé**, les notes à l'entrée en prépa sont souvent plus faibles qu'en terminale. Il convient de ne pas se décourager pour autant.
→Les CPGE permettent d'obtenir des **crédits** européens (120 ECTS au maximum à l'issue des 2 ans).

POURSUITE D'ÉTUDES

Les CPGE sont la principale voie d'accès aux **grandes écoles** avec des taux de réussite aux concours différents selon les filières.
- À l'issue des **prépas littéraires**, le nombre de places en ENS est limité, comme à Chartes ou à Saint-Cyr. Mais les débouchés sont plus variés qu'on ne le croit : écoles de management, de journalisme, de communication, de traduction, IEP, université (licences)…
- Les sortants de **prépa ENS arts & design** intègrent en nombre les écoles supérieures d'arts appliqués et les écoles nationales supérieures d'art.
- La grande majorité des élèves de **prépas scientifiques** intègrent une école d'ingénieurs au terme de leur formation. Quelques-uns entrent dans une ENS, une école vétérinaire ou une école d'actuariat.
- À l'issue des **prépas économiques**, une large majorité d'étudiants intègre une école de management. Là aussi, ne pas se limiter aux plus connues. Quelques-uns entrent en ENS ou en écoles de statistique.

→Les étudiants, s'ils n'ont pas obtenu l'école de leurs vœux, peuvent **refaire la 2de année** de prépa, avec l'accord du conseil de classe, ou se réorienter. Des passerelles existent pour faciliter les poursuites d'**études à l'université** sans perdre d'année grâce à des conventions entre lycées et universités.

À SAVOIR

D'autres « prépas » donnent accès aux écoles d'ingénieurs.
- Les **cycles préparatoires communs** permettent chacun d'intégrer un nombre restreint d'écoles.
- Les **prépas intégrées** permettent de poursuivre dans le cycle ingénieur de l'école où l'on est entré avec le bac.

EN SAVOIR +

→**Dossier *Classes prépa***

→**Sur onisep.fr**
› www.onisep.fr/classes_prepa

INFO +

Après les prépas, les grandes écoles

Les **écoles d'ingénieurs** recrutent à l'issue des prépas scientifiques BCPST, MP, PC, PT, PSI, TSI et TPC (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT). Les écoles à dominante « technologique » offrent un plus grand nombre de places aux élèves de PT et TSI. Celles de chimie admettent aussi des sortants de TPC ; celles de géologie-environnement accueillent aussi des élèves passés par les prépas BCPST.
Les **écoles d'ingénieurs en agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent à l'issue des prépas scientifiques BCPST et TB (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT).
Les **écoles de management** recrutent à l'issue des prépas économiques ou des prépas littéraires, et pour quelques-unes après une prépa ATS (1 an post-BTS, DUT ou L2 validée).
Les **écoles de statistique** ou **d'actuariat** recrutent à l'issue des prépas scientifiques (MP, PC, PT, PSI), mais aussi à l'issue des prépas économiques (ECS) ou littéraires (LSS).
Les **ENS** de Paris-Saclay, de Paris-Ulm, de Lyon et de Rennes recrutent, selon les spécialités, à l'issue des prépas scientifiques, littéraires, artistiques ou bien économiques.
Objectif : former des enseignants-chercheurs.
L'**École nationale des chartes** forme des archivistes-paléographes. On y accède après une prépa Chartes (concours A) ou après une prépa lettres ENS Ulm (concours B).
L'**École de Saint-Cyr** prépare aux carrières d'officier dans l'armée de terre. Accès post-prépa Saint-Cyr lettres ou prépas littéraires, prépas MP, PC et PSI, ou encore prépas économiques et commerciales. Les **autres grandes écoles militaires (École de l'air, École navale, Polytechnique)** recrutent à l'issue des prépas scientifiques.
Ces écoles organisent leurs formations en 3 à 5 ans. La plupart sont accessibles par d'autres voies que les concours CPGE, notamment via les admissions parallèles.

APRÈS UN BAC PROFESSIONNEL

Les titulaires du bac professionnel peuvent accéder directement à l'emploi. Mais ils ont aussi la possibilité d'accéder aux études supérieures, notamment en BTS, où des places leur sont réservées.

Preuve de la bonne adéquation de leur diplôme aux besoins des entreprises, la majorité des bacheliers professionnels s'insèrent sur le marché du travail. Ceux qui décident de continuer leurs études visent la plupart du temps une formation en 2 ou 3 ans.

Formations en un an

Nombre de bacheliers professionnels poursuivent des études pendant une année, afin d'acquérir une spécialisation ou de nouvelles compétences.

➔Les MC (**mentions complémentaires**), d'un niveau équivalent au bac, sont accessibles sur dossier. Elles se préparent en 1 an au sein d'un lycée professionnel ou d'un CFA (centre de formation d'apprentis). Le choix d'une MC s'effectue à l'intérieur du même champ professionnel. Par exemple, la MC art de la cuisine allégée, avec un bac pro cuisine ; la MC vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat, avec un bac pro métiers du commerce et de la vente.

➔Les FCIL (**formations complémentaires d'initiative locale**) répondent aux besoins de l'emploi local. Elles se déroulent au sein d'un lycée professionnel ou d'une école privée. Elles ne sont pas validées par des diplômes, mais par des attestations ou des certificats d'école. Exemples : FCIL secrétariat médical, après un bac pro gestion-administration ; FCIL technicien aéronautique sur commande numérique, après un bac pro du secteur industriel.

➔Les CS (**certificats de spécialisation**) agricoles s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Les CS attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture…), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole… La formation se déroule en lycée agricole, en CFA ou en école, souvent sous contrat d'apprentissage.

Formations en 2 ou 3 ans

La plupart des bacheliers professionnels qui poursuivent des études supérieures préparent, en 2 ans, un BTS dans le champ professionnel d'origine. Quelques-uns optent pour une école spécialisée.

➔Les STS (sections de technicien supérieur), en lycée ou en école, accueillent 32 % des bacheliers professionnels. Si certains d'entre eux préparent le **brevet de technicien supérieur** sous statut scolaire, une bonne partie choisit de se former sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une alternance de cours et de travail. Accès à la formation sur dossier scolaire *(lire Les BTS p. 9)*.

➔Un nouveau dispositif, **la classe passerelle**, s'adresse aux bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup *(lire l'encadré Info + p. 9)*.

➔Les DUT (diplômes universitaires de technologie) comptent 2 % de bacheliers professionnels en 1re année. Des programmes aménagés leur permettent de bénéficier d'une mise à niveau dans les disciplines fondamentales pour préparer, en 2 ans, leur **diplôme universitaire de technologie** *(lire Les DUT p. 8)*.

➔Les DMA (**diplômes des métiers d'art**) sont accessibles aux titulaires d'un bac professionnel artisanat et métiers d'art de même filière, s'ils ont un bon dossier. La sélection porte sur les résultats scolaires et les travaux artistiques personnels. Peu d'établissements offrent ce type de formation.

➔Certains bacheliers professionnels optent pour une **école d'art** délivrant un titre d'école en 2 ou 3 ans (accès sur épreuves et entretien de motivation, le plus souvent) ou pour un établissement préparant au DN MADE (**diplôme national des métiers d'art et du design**) en 3 ans (accès sur dossier scolaire et présentation de travaux artistiques).

➔On trouve quelques bacheliers professionnels dans les **écoles de commerce ou de comptabilité**. Les écoles en 2 ou 3 ans recrutent principalement sur concours post-bac. La sélection porte le plus souvent sur les matières générales (mathématiques, français, langue, etc.).

➔Les **écoles paramédicales ou du secteur social** sont accessibles aux bacheliers professionnels, notamment celles qui n'exigent pas le bac : formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur-éducateur, d'accompagnant éducatif et social. Recrutement sur concours. Attention aux dates d'inscription dans ces écoles : dès septembre pour celles du secteur social, janvier pour celles de la santé.

D'autres pistes

Les formations généralistes de l'université sont une voie difficile pour les bacheliers professionnels qui s'y inscrivent, car la formation qu'ils ont suivie au lycée n'a pas été conçue dans cette perspective.

➔Les **licences** comptent 7 % de bacheliers professionnels en 1re année. Pourtant, les études universitaires sont très théoriques et éloignées de la formation reçue au lycée professionnel. Aussi, pour augmenter leurs chances de réussite, les universités proposent des mises à niveau et une progressivité du cursus en 4 ans au lieu de 3.

➔Quelques CPGE (**classes préparatoires aux grandes écoles**) accueillent les bacheliers professionnels pour 3 ans : quatre prépas scientifiques TSI (à Chambéry, Montceau-les-Mines, Nîmes et au Mans) en vue des concours d'écoles d'ingénieurs ; trois prépas économiques ECT (à Strasbourg, Marseille, et Niort) en vue des concours d'écoles de commerce.

crédit photo : drony.fr

UN PARCOURS SUR-MESURE POUR ASSURER SON FUTUR

École d'ingénieurs en 5 ans après un bac S ou STI2D

Votre parcours sur-mesure : vous choisissez votre campus, votre spécialité, vos options et votre statut étudiant ou apprenti.

cesi ÉCOLE D'INGÉNIEURS

ecole-ingenieurs.cesi.fr

parcoursup · Conférence des Grandes Écoles · Cti · HESAM Université

Établissement d'enseignement supérieur technique privé

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Si, au terme de l'année, vous êtes ajourné aux épreuves du bac, il ne faut pas vous décourager. Plusieurs possibilités s'offrent à vous.

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle, entrée dans la vie active… si vous n'obtenez pas le bac cette année, différentes solutions existent. Échangez avec vos professeurs et/ou avec un psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale).

Se représenter au bac

Le bac reste le passeport pour les études supérieures. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer de nouveau l'année suivante, avec de bonnes chances de réussite : 76 % de ceux qui se représentent l'obtiennent.

➔ **Refaire une année de terminale** dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves du bac.

➔ *Important à savoir :* si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer à nouveau certaines épreuves ou choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

➔ **Préparer le bac autrement** est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire notamment avec le Centre national d'enseignement à distance (www.cned.fr) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou en tant que candidat libre. L'inscription individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent le « niveau bac » (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

➔ Les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études, etc.

➔ La **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned en 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence de droit ou en DUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1re année est relativement élevé.

➔ Le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Deux spécialités (animateur ; éducateur sportif) et plusieurs mentions. Admission sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le « niveau bac ».

Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

➔ Vous pouvez préparer un **bac professionnel** (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le CFA (centre de formation d'apprentis). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance, ou consultez les fiches formations sur le site www.onisep.fr, qui précisent les établissements offrant cette modalité.

➔ Vous pouvez préparer un **CQP** (certificat de qualification professionnelle) ou un titre certifié inscrit au **RNCP**[1]. Ils sont proposés par les écoles, CFA relevant des CCI[2] (www.acfci.cci.fr), CMA (www.artisanat.fr) et par les écoles d'entreprises (Engie, RATP, SNCF, Lapeyre, Casino…), par le Cnam[3] (www.cnam.fr), l'Afpa[4] (www.afpa.fr) ou dans le cadre des formations financées par les régions (reseau.intercariforef.org).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Chambres de commerce et d'industrie.
3. Conservatoire national des arts et métiers.
4. Association pour la formation professionnelle des adultes.

Travailler dans la fonction publique sans le bac ?

➔ Sans le bac, vous pouvez accéder aux postes d'agent administratif ou d'agent technique en qualité de contractuel ou de fonctionnaire si réussite à un concours. Infos sur le site : **www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours**.

➔ Vous pouvez intégrer la Police nationale comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République. Infos sur le site : **www.lapolicenationalerecrute.fr**.

➔ Vous pouvez entrer dans l'armée comme volontaire ou comme militaire. Infos sur les sites des différentes armées : **www.recrutement.terre.defense.gouv.fr** ; **www.etremarin.fr** ; **http://devenir-aviateur.fr**.

➔ Vous pouvez entrer dans la Gendarmerie nationale comme gendarme adjoint volontaire - agent de police judiciaire adjoint. Infos sur le site : **www.lagendarmerierecrute.fr**.

Ouverture de dossier en CIRFA

(Centre d'information et de recrutement des Forces armées)

FEMMES ET HOMMES DE 18 À 25 ANS

CRITÈRES DE SÉLECTION

- *Nationalité française ;*
- *Casier judiciaire vierge ;*
- *Brevet des collèges (au minimum) ;*
- *Titulaire du permis B*
- *Apte médicalement ;*
- *Bonne condition physique.*

©BSPP/BCOM/2019-122/SGT GM

POMPIERSPARIS.FR
Dans le feu de l'action

pompiersparis.fr

BIEN PLUS QU'UNE ÉCOLE, UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI.

Diplômes du supérieur en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

- Informatique & Numérique
- Marketing & Communication Digitale
- Ressources Humaines
- Qualité Sécurité Environnement
- Performance Industrielle
- Bâtiment et Travaux Publics

Cursus du bac au bac +5

cesi ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'ALTERNANCE

25 CAMPUS EN FRANCE

ecole-alternance.cesi.fr

UNIVERSITÉ

LA VIE ÉTUDIANTE

Santé, logement, bourses… guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

Financer ses études

➔La demande de BCS (**bourse sur critères sociaux**) se fait du 15 janvier au 15 mai par le biais du DSE (dossier social étudiant, www.messervices.etudiant.gouv.fr). Elle est accordée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'âge du demandeur, de la distance domicile-lieu d'études, de la formation… Son montant est variable (huit échelons). Pour en bénéficier, il faut être assidu aux cours et aux examens, et progresser régulièrement dans ses études.

➔**Une aide au mérite** est attribuée à l'étudiant boursier ayant obtenu la mention « très bien » à la dernière session du bac.

➔**Une aide à la mobilité internationale** peut être accordée à l'étudiant boursier qui effectue un séjour à l'étranger dans le cadre de son cursus d'études.

➔**D'autres aides existent**, qui peuvent être cumulées avec une BCS : aides spécifiques ponctuelles en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés ; aide spécifique à certains bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, inscrits dans le cadre de Parcoursup et ayant accepté définitivement une proposition d'admission pour un vœu confirmé hors de leur académie de résidence ; allocation pour la diversité dans la fonction publique, aide des collectivités territoriales ou des fondations ; prêt bancaire garanti par l'État (sans caution ni conditions de ressources).

➔Par ailleurs, une **aide spécifique annuelle**, non cumulable avec une BCS, peut être accordée à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes pour les étudiants (étudiant en situation d'autonomie avérée ou en rupture familiale).

À noter : les critères d'attribution pour l'enseignement supérieur diffèrent de ceux du secondaire. **Se renseigner** sur ses droits auprès du **Crous** sans attendre les résultats du bac.

➔Nombre d'étudiants sont amenés à travailler en parallèle de leur scolarité. Des **offres d'emploi temporaires** sont diffusées par la centrale du job étudiant (www.jobaviz.fr), le CIDJ, les universités, les grandes écoles… Le travail ne prive pas du droit à percevoir une bourse dès lors que l'obligation d'assiduité aux cours et aux examens est respectée.

Se loger

➔Les **demandes de logement en résidence universitaire** se font à partir du 15 janvier par le biais du DSE (dossier social étudiant). Se connecter sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr.

➔Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) met à la disposition des étudiants des listes de **chambres** chez les particuliers ou de **studios** à des prix intéressants.

➔Pour une **résidence privée ou un logement indépendant**, voir auprès des associations étudiantes ou des centres régionaux d'information jeunesse (www.cidj.com).

➔Consulter aussi la Centrale du logement étudiant (www.lokaviz.fr).

➔Pour une place en **foyer d'étudiants**, contacter l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (www.unhaj.org).

➔Possibilité d'obtenir des **aides au logement** : ALS (allocation logement à caractère social) ou APL (allocation personnalisée au logement) selon ses ressources. Consulter le site de la caisse d'allocations familiales (www.caf.fr).

➔Un service d'Action Logement offre aux étudiants majeurs qui le demandent une **caution locative** gratuite, sans conditions de ressources (www.visale.fr).

Se soigner

➔Tous les étudiants sont rattachés au régime général de **sécurité sociale.** Consulter le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

➔L'adhésion à une **mutuelle étudiante**, qui reste facultative, vient compléter le remboursement des frais médicaux versé par la Sécurité sociale. Il existe plusieurs mutuelles : La Mutuelle des étudiants (www.lmde.com) ; le Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité (www.emevia.com).

S'informer, s'orienter

➔Renseignez-vous le plus tôt possible sur les études et leurs débouchés. Utilisez toutes les ressources :

- **journées portes ouvertes** dans les établissements et **salons spécialisés** ;
- **rencontres** organisées par le lycée et le CIO (centre d'information et d'orientation) ;
- **entretien d'orientation** de terminale ;
- entretiens individuels et ateliers proposés par le **psy-EN** du lycée ou au CIO ;
- **CDI** (centre de documentation et d'information) ;
- publications et produits multimédias de l'**Onisep**, son portail www.onisep.fr et son service gratuit de réponse aux questions (par téléphone, mail ou tchat) www.monorientationenligne.fr.

INFO +

La CVEC

Tout étudiant qui souhaite s'inscrire dans un établissement supérieur pour y suivre une formation post-bac (hors BTS) doit au préalable acquitter la CVEC (contribution vie étudiante et de campus), sauf s'il est exonéré du paiement. C'est notamment le cas des BSC (boursiers sur critères sociaux). D'un montant de 91 €, la CVEC se règle à partir de son compte personnel https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole. Elle permet aux établissements supérieurs d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des étudiants, de développer les activités culturelles et sportives, de mener des actions de prévention, de favoriser les initiatives et de soutenir les projets associatifs.

HEYME

ASSURE TA SOIF DE LIBERTÉ

Mutuelle • Assurance stage • Santé à l'international • Responsabilité Civile
Assurance habitation • Assurance Auto/Moto
Assurance nouveaux véhicules électriques • Assurance ski

www.heyme.care

HEYME - LUTECEA, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, dont le siège social est situé 10 rue Léon Paulet - 13008 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 845 181 379 et inscrite à l'ORIAS sous le n° 19002840 - Septembre 2019 - Document non contractuel - Crédits photos : iStockphoto

ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Près de 30 000 jeunes en situation de handicap suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle. Conseils et démarches à suivre.

OBJECTIF POURSUITE D'ÉTUDES

OSEZ L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR !

Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises (baccalauréat ou équivalent). L'établissement effectuera avec vous l'analyse de vos besoins dans le cadre de la formation choisie et mettra en œuvre les aménagements nécessaires pour le suivi de votre parcours de formation.

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER !

Montez votre projet et, si possible, effectuez au préalable un stage d'immersion dans l'établissement de formation visé. Les CIO (centres d'information et d'orientation), les enseignants référents de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE MÉTIERS POSSIBLES

De très nombreux aménagements de postes sont possibles, en particulier grâce aux nouvelles technologies. Ils rendent accessibles les métiers. Par ailleurs, les entreprises ont l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.

ANTICIPEZ !

Prenez contact le plus tôt possible avec la MDPH et la structure d'accueil des étudiants handicapés de l'établissement visé. Plusieurs dossiers sont à remplir, avec des dates limites d'inscription à respecter.
Concrétiser son projet demande du temps (entre 6 et 9 mois pour un dossier MDPH). Il en faut aussi pour mettre en place votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport…) et l'aménagement pédagogique dans l'établissement scolaire ou l'université.

VIE QUOTIDIENNE

› Dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap), des **aides** sont accordées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), qui siège à la **MDPH** : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, surcoût lié à l'adaptation du véhicule pour passer le permis… Anticipez vos démarches pour que tout soit pris en compte et notifié par la CDAPH avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

› **Logement :** le **Crous** propose des logements adaptés ou recherche avec vous des solutions au cas par cas.

› **Restauration :** la plupart des restaurants universitaires sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

› **Bourses d'enseignement supérieur :** 3 années supplémentaires peuvent vous être attribuées.

› **Transport :** les frais de transport des étudiants reconnus handicapés et ne pouvant utiliser les transports en commun sont pris en charge par les départements ou par Île-de-France Mobilités.

Adressez-vous à la MDPH ou à votre enseignant référent.

LEXIQUE

Crous : centre régional des œuvres universitaires et scolaires

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

Avis d'étudiant

Réaliser son rêve

« Le handicap occasionne certaines difficultés mais, avec de la persévérance, beaucoup de travail et le soutien d'amis, j'ai pu réaliser mon rêve : devenir ingénieur. Je bénéficie aussi du soutien de certains professeurs, ce qui est particulièrement motivant. Avant les cours, ils agrandissent les documents et me fournissent une version numérique que je peux visionner sur ma tablette. D'autre part, l'association Handi-Sup Auvergne m'a accompagné tout au long de mes études. Elle m'a apporté aide et conseils lorsque j'en avais besoin, même après que j'ai quitté l'Auvergne. »
Maxime, étudiant en école d'ingénieurs

Retrouvez le témoignage de Maxime et d'autres jeunes sur **www.onisep.fr/handicap** et dans Des études supérieures à l'emploi, collection « Handi + ».

DÉMARCHES

LYCÉE

Si vous souhaitez entrer dans une formation post-bac au lycée (brevet de technicien supérieur, classe préparatoire aux grandes écoles…), vous bénéficierez comme en terminale du projet personnalisé de scolarisation, établi avec l'équipe de suivi de la scolarisation.
Les démarches sont les mêmes que pendant votre scolarité jusqu'au bac et les aides seront définies selon les besoins de la formation choisie : enseignant référent, aide humaine, médecin de l'Éducation nationale… En classe préparatoire, vous pouvez faire appel au médecin du service universitaire de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit. Il est important d'anticiper pour les demandes d'aménagement concernant les concours post-prépa en vous renseignant auprès des services organisateurs le plus tôt possible.

UNIVERSITÉ ET IUT

Prenez contact le plus tôt possible avec la structure d'accueil des étudiants handicapés. Ce service mettra en place l'accompagnement pédagogique et les adaptations nécessaires.
À noter : les IUT (instituts universitaires de technologie) font partie des universités.

AUTRE ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Adressez-vous au référent handicap de l'établissement. S'il n'y en a pas, demandez à rencontrer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un représentant d'une association de personnes handicapées.

VOUS SOUHAITEZ ÉTUDIER EN APPRENTISSAGE

Pour les personnes en situation de handicap, il n'y a pas de limite d'âge pour commencer un apprentissage, et la durée du contrat peut être portée à 4 ans.
Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Total Accès

Total Accès est une application pour smartphones et tablettes accessible aux personnes en situation de handicap. Disponible sur l'App Store et Google Play et en site mobile, elle propose des informations sur les formations et les métiers.
http://mobile.onisep.fr/totalacces.

AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier, selon leurs besoins et les modalités d'évaluation, d'aménagements particuliers pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur : aides techniques, mise à disposition d'un(e) secrétaire, majoration de temps…

POUR COMPENSER LE HANDICAP EN ENTREPRISE

Il est souhaitable de demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dès le début des études à temps plein ou en apprentissage, voire dès l'année de terminale.
Elle sera indispensable pour solliciter une compensation du handicap pendant les périodes en entreprise.

EN SAVOIR +

› www.onisep.fr/handicap, notamment la publication *Des études supérieures à l'emploi,* collection « Handi + ».
› www.etudiant.gouv.fr, rubrique « Vous conseiller et accompagner », page « Étudiants en situation de handicap ».
› CIO (centres d'information et d'orientation) : toutes les adresses sur www.onisep.fr.
› MDPH : toutes les adresses sur www.onisep.fr/handicap.
› Pour se renseigner sur l'accessibilité des locaux, les équipements pédagogiques adaptés, les modalités particulières d'aménagement des examens… : toutes les infos sur www.handi-u.fr.